5.1.4

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Commune de LESPINASSE

REVISION

P.L.U. arrêté le 23/01/2006

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES SANITAIRES

NOTICE EXPLICATIVE SUR L'ELIMINATION DES DECHETS

Karl PETERSEN - Urbaniste - 21 chemin de Gabardie - 31200 TOULOUSE

COMMUNE DE LESPINASSE

ANNEXES SANITAIRES

ELIMINATION DES DECHETS

La collecte des ordures ménagères de la commune de Lespinasse est assurée par le SIVOM de Bruguières.

Les **ordures ménagères** font l'objet d'un ramassage deux fois par semaine alors que les déchets non ménagers sont collectés une fois tous les deux mois, la collecte se faisant au porte à porte.

Les **encombrants** sont ramassés une fois par semaine ou collectés par apport volontaire à la déchetterie de Saint-Alban.

Les **déchets verts** comme les **gravats** sont collectés par apport volontaire à la déchetterie de Saint-Alban.

Le **verre** est collecté par apport volontaire dans quatre colonnes qui sont gérées par la société Briane.

Les **papiers** et les **plastiques** sont collectés par apport volontaire dans quatre colonnes chacun qui sont gérées par la société Flaujac.

Les **huiles de vidange** sont collectés par apport volontaire dans deux colonnes et sont récupérés par la SHRRUH.

Source : Mairie